

Réunion du conseil municipal de Ruch du 6 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 janvier, le conseil municipal de RUCH, convoqué le 30 décembre 2022, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire à 20h sur convocation de Raymond VIANDON, maire.

Présents ou représentés : VIANDON Raymond, SENELLE Marie-Hélène, CARCY Pascal, DESTRIEUX Martine, BAËZA Nicole, FOX Michael, LEPETIT Nathalie, BARDE Jean-Jacques, COMBRET Jean-Claude, GIRAULT Estelle (procuration à Raymond VIANDON), BESSON Aurore (procuration à Nathalie LEPETIT)

Absent : /

Excusés : DESTRIEUX Sylvain, BELIN David

Secrétaire : BAËZA Nicole

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1/ ELECTION D'UN 3EME ADJOINT AU MAIRE

La démission de Joëlle Leboucher de son mandat de Conseillère Municipale et de sa fonction d'adjointe au Maire a été acceptée par Madame la Préfète de Gironde par lettre du 3 janvier 2023 en application de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon l'article L 2122-14 du même Code le poste d'adjoint doit être pourvu dans les 15 jours suivant l'acceptation par Madame la Préfète, à moins que le Conseil Municipal décide, par délibération, de ne pas le remplacer.

Monsieur le maire propose, conformément à l'article L 2122-8 du CGCT de pourvoir au remplacement du poste d'adjoint au Maire laissé vacant par la démission de Joëlle Leboucher et de procéder à l'élection d'un adjoint, sans élection partielle préalable et de décider que le ou la nouvel(le) adjoint occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Il rappelle que selon l'article L.2122-7-1 du CGCT modifié par la loi du n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 que dans les Communes de moins de 1 000 habitants les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L 2122-7 du CGCT par vote à bulletin secret.

Le vote se déroule à bulletin secret. Jean-Jacques BARDE et Nathalie LEPETIT sont désignés assesseurs.

A l'issue du premier tour Marie-Hélène SENELLE a obtenu 10 voix, un conseiller s'est abstenu.

Elle est proclamée adjointe et immédiatement installée.

2/ LOGEMENT 2^{ème} étage MAIRIE

Nathalie LEPETIT présente l'étude de faisabilité de SOLIHA. Les travaux de rénovation globale et d'amélioration énergétique s'élèveraient à 108 992 € TTC et le loyer à 311 €.

3/ DEMANDE D'AIDE AU COMMERCE RURAL - DEPARTEMENT

M. le maire propose de solliciter l'aide du Département pour les travaux de mise aux normes du Restaurant-Bar pour une dépense estimée à 256 613 HT € au taux de 40% selon le dispositif en vigueur :
 $256\ 613 \times 40\% = 102\ 645$, majoré du CDS (1.16) = 119 068 Euros.

4/ FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE - DEPARTEMENT

Le programme de voirie est en cours d'élaboration par le cabinet d'études AZIMUT. Une aide sera demandée au Département, 35 % plafonnée à 25 000 Euros de travaux, soit 8 750 Euros, majoré du CDS (1.16) = 10 150 Euros.

5/ AIDE AU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE - DEPARTEMENT

Le conseil municipal sollicite une aide du Département pour les travaux de maçonnerie à l'église pour un montant de 22 350.25 au taux de 25%, soit 5 587 Euros majoré du CDS (1.16), soit 6 481 Euros.

6/ FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER) :

Une demande d'aide sera transmise au Pôle d'Equilibre Territorial du Grand Libournais pour les travaux de mise aux normes du Restaurant Bar pour une dépense estimée à 256 613 HT €, sur les Fonds Européens au titre du FEDER en tant que projet s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs. Et plus précisément des équipements à vocation économique et de service.

7/ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – ETAT

La DETR sera sollicitée auprès de la Sous-Préfecture pour les travaux de maçonnerie à l'église :
 $22\ 350.25 \times 35\% = 7\ 822$ Euros

8/ DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – ETAT

M. le maire propose de solliciter une Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de mise aux normes du Restaurant-Bar pour une dépense estimée à 256 613 HT € au taux de 33 %, soit une aide de 84 682 €.

9/ PREPARATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU 14 JANVIER

Nathalie LEPETIT propose de commander au rayon traiteur de Super U pour 150 convives.

10 / BAR-RESTAURANT

Monsieur le maire est autorisé à lancer un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) pour les travaux de réhabilitation du logement et du restaurant présentés dans l'étude de faisabilité, pour un montant H. T. de 256 613 €.

Mme Nathalie PIAT, la nouvelle gérante du restaurant, devrait occuper le logement du 2^{ème} étage de la mairie fin mars car elle aura vendu son restaurant. Elle n'ouvrira à Ruch qu'en mai. Le logement du restaurant sera livrable début 2024.

11/ LOGEMENT AU DESSUS DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Le logement sera libéré début mars.

12/ NOUVEL ADRESSAGE

Jean-Jacques BARDE présente l'avancement de l'opération : La poste doit proposer un devis pour la signalétique, un devis sera demandé pour la pose.

13/ MOTION DE SOUTIEN A LA VITICULTURE

Soutenons la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier, souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs ou indirects, dont plus de 25000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales...la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tension est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux velléités de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adoptée dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Enfin, la chambre d'agriculture de la Gironde dénombre plus de 2000 hectares de vignes en friche pour des raisons économiques ou arrêt de fermages. Il est urgent de lancer une campagne d'arrachage volontaire, viable et définitive afin de réduire ces surfaces qui constituent une menace sanitaire pour le reste du vignoble.

Nous ne voulons pas trouver des paysages de nos communes défigurés par ces abandons. Il s'agit maintenant d'agir pour organiser, accélérer, orienter cette réduction utile à tout le monde.

En conséquence, les élu(e)s du Conseil

Reconnaissent le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;

Reconnaissent le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;

Apportent leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;

Appellent le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays à ne pas soutenir les initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien à la filière vitivinicole à travers une politique ambitieuse et équilibrée ;

Approuvent la solution de l'arrachage pour les propriétaires souhaitant se séparer de leur vigne.

14/ ASSOCIATIONS LES ABEILLES RUCHELAISES

Lors de l'assemblée générale de ce jour il a été fait un ultime appel à candidature. Faute de candidats les comptes sont arrêtés et l'association est mise en sommeil pendant 1 an.

RUCH

06-01-2023

La séance est levée à 21h40.

| | |
|--|--|
| Le maire, VIANDON Raymond,  | BELIN David Excusé |
| CARCY Pascal,  | LEBOUCHER Joëlle, |
| BARDE Jean-Jacques  | DESTRIEUX Sylvain Excusé |
| FOX Michaël  | LEPETIT Nathalie  |
| Nicole BAEZA  | GIRAULT Estelle Procuration à  Raymond VIANDON |
| SENELLE Marie-Hélène  | BESSON Aurore Procuration à Nathalie LE PETIT |
| COMBRET Jean-Claude  | DESTRIEUX Martine  |